



PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion du :	19 octobre 2024
Présidence :	Christophe CHAGNEAU
Présents :	Jean-Luc MORINIERE – Pascal SOURDIN
Assistent :	Loanne DABURON – Julien LEROY
Excusés :	Gérard JEANNETEAU – Olivier SAUVAGET

1. Contrôle du vote électronique

➤ Rapprochement de la feuille de d'émargement et des boîtiers (Clubs, Délégués Districts).
Avant le début de l'Assemblée Générale et avant la remise des boîtiers aux membres de ladite Assemblée, la Commission contrôle la conformité du nombre de voix affectés aux boîtiers et ce, par sondage :
Test effectué sur :

1. 501904
2. 514661
3. 519195
4. 582328
5. 500106
6. 516991
7. 550773
8. 500511
9. 502271
10. 522683
11. 502544
12. 511708
13. 548894
14. 2544215004
15. 430635229

La Commission constate la régularité des paramétrages et ne formule pas d'observation.

2. Contrôle du quorum AG Ordinaire

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 199 clubs + 31 Délégués de district, soit 230 membres portant 1 911 voix.

La Commission rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « *La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum.* »

Pour valablement délibérer, doivent être présents a minima 77 membres représentant 639 voix.

La Commission constate :

- Nombre de membres présents/représentés : 167 soit 72.61 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
 - Oui
- Nombre de voix présentes/représentées : 1531 soit 80.12 % de l'Assemblée : Obligation statutaire remplie :
 - Oui

3. Contrôle des opérations de vote : AG Ordinaire

La Commission rappelle que l'article 12 des Statuts de la Ligue précise :

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.

Le vote sur les personnes se fait à bulletin secret de même que tout vote pour lequel le vote à bulletin secret est demandé par au moins un délégué.

Le vote électronique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.

Les modalités de convocation, de quorum et de vote applicables pour l'élection du Comité de Direction, pour les modifications des Statuts de la Ligue ou pour la dissolution de la Ligue sont précisées à l'article 13 et au Titre V des présents Statuts.

Vote n°1 « Test »

Nombre de « 1 » : 123 – 8.95%

Nombre de « 2 » : 688 – 50.04%

Nombre de « 3 » : 564 – 41.02%

153 votants

Vote n°2 « Validation du Procès-verbal de l'Assemblée Général du 13 avril 2024 »

Nombre de « Oui » : 1368 – 93.89%

Nombre de « Non » : 89 – 6.11%

Nombre de « Blanc » : 60

➤ « oui » majoritaire : 93.89 %

164 votants

Vote n°3 « Validation du Rapport moral / Rapport d'activités »

Nombre de « Oui » : 1456 – 97.33%

Nombre de « Non » : 40 – 2.67%

Nombre de « Blanc » : 20

➤ « oui » majoritaire : 97.33 %

164 votants

Vote n°4 « Validation du Bilan Financier - Affectation du résultat »

Nombre de « Oui » : 1359 – 94.24%

Nombre de « Non » : 83 – 5.76%

Nombre de « Blanc » : 43

➤ « oui » majoritaire : 94.24 %

162 votants

Vote n°5 « Validation du Budget prévisionnel »

Nombre de « Oui » : 1374 – 92.78%

Nombre de « Non » : 107 – 7.22%

Nombre de « Blanc » : 15

➤ « oui » majoritaire : 92.78 %

163 votants

4. Contrôle des opérations électorales : AG Ordinaire

➤ Election du Comité de Direction :

La Commission rappelle que l'article 13.3 des Statuts de la LFPL, précisant qu'une seule liste est en concours :
« Si une seule liste se présente, l'élection ne comporte qu'un seul tour. Le vote est organisé en proposant aux votants des bulletins « pour » ou « contre » l'unique liste proposée. Il est attribué l'intégralité des sièges à la liste candidate si elle obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, un nouveau processus électoral est organisé et le Comité Directeur sortant administre la Ligue jusqu'à la nouvelle élection. »

Vote n°6 : « Election du Comité de Direction – Liste "Ensemble pour le projet de votre club" »

Nombre de « Pour » : 1257 – 88.52%
Nombre de « Contre » : 163 – 11.48%
Nombre de « Blanc » : 50
➤ « Elue » à : 88.52 %

158 votants

➤ Election des Délégués aux Assemblées Fédérales :

Vote n°7 « Au titre de Président de la Ligue : Didier ESOR (titulaire) / Jean-Yves CADIET (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1327 – 93.91%
Nombre de « Contre » : 86 – 6.09%
Nombre de « Blanc » : 7
➤ « Elus » à : 93.91 %

156 votants

Vote n°8 « Au titre de Président Délégué de la Ligue : Guy COUSIN (titulaire) / Marie-Hélène HAYE (suppléante) »

Nombre de « Pour » : 1331 – 95.28%
Nombre de « Contre » : 66 – 4.72%
Nombre de « Blanc » : 4
➤ « Elus » à : 95.28 %

153 votants

Vote n°9 « Au titre de Président du District de Loire-Atlantique : Philippe LESAGE (titulaire) / Patrice LE CLERE (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1277 – 93.69%
Nombre de « Contre » : 86 – 6.31%
Nombre de « Blanc » : 112
➤ « Elus » à : 93.69 %

157 votants

Vote n°10 « Au titre de Président du District du Maine-et-Loire : Sébastien CORNEC (titulaire) »

Nombre de « Pour » : 1333 – 94.07%

Nombre de « Contre » : 84 – 5.93%

Nombre de « Blanc » : 76

➤ « Elu » à : 94.07 %

160 votants

Vote n°11 « Au titre de Président du District du Mayenne : Pascal PERRET (titulaire) / Michel ELOY (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1369 – 95.40%

Nombre de « Contre » : 66 – 4.60%

Nombre de « Blanc » : 60

➤ « Elus » à : 95.40 %

160 votants

Vote n°12 « Au titre de Président du District de la Sarthe : Frédéric DAVY (titulaire) / Dominique LEDOS (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1408 – 98.26%

Nombre de « Contre » : 25 – 1.74%

Nombre de « Blanc » : 45

➤ « Elus » à : 98.26 %

157 votants

Vote n°13 « Au titre de Président du District de la Vendée : Jean-Jacques GAZEAU (titulaire) / Christian GUIBERT (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1312 – 93.05%

Nombre de « Contre » : 98 – 6.95%

Nombre de « Blanc » : 60

➤ « Elus » à : 93.05 %

157 votants

Vote n°14 « Au titre des 150 000 licences : Michel PERROT (titulaire) / Julie BLOT (suppléante) »

Nombre de « Pour » : 1345 – 96.35%

Nombre de « Contre » : 51 – 3.65%

Nombre de « Blanc » : 52

➤ « Elus » à : 96.35 %

156 votants

Vote n°15 « Au titre des 150 000 licences : Gabriel GO (titulaire) / Jérôme MOGIS (suppléant) »

Nombre de « Pour » : 1371 – 94.88%

Nombre de « Contre » : 74 – 5.12%

Nombre de « Blanc » : 40

➤ « Elus » à : 94.88 %

159 votants

Vote n°16 « Au titre des 150 000 licences : René JOUINEAUX (titulaire) / Valérie BOUDER (suppléante) »

Nombre de « Pour » : 1379 – 97.18%

Nombre de « Contre » : 40 – 2.82%

Nombre de « Blanc » : 48

➤ « Elus » à : 97.18 %

156 votants

Vote n°17 « Au titre des clubs nationaux : Thierry BARBARIT (titulaire) »

Nombre de « Pour » : 1252 – 95.65%

Nombre de « Contre » : 57 – 4.35%

Nombre de « Blanc » : 142

➤ « Elu » à : 95.65 %

154 votants

5. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Christophe CHAGNEAU



Le Secrétaire de séance,
Pascal SOURDIN

